Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20251204-CM20251214-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 4 décembre 2025

Date de convocation :28/11/2025
Date d'affichage :28/11/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents :22
Votants :22

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON –Eric LE DUFF – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOUILLER - Olivier LE BIHAN —Delphine PRIGENT -Sébastien LE LEZ- Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY –Jean-François SALAUN -Natalia DELACOURCELLE –Valérie QUERE - Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU –Philippe BOREL– Marion CABIOCH – Jean-Paul JACQ – Charles de KERMENGUY –Gerda BOLTON DE BIE– Gwénaëlle ARGOUARCH – Ewen LE BORGNE – Philippe MONNIER

à l'exception de : Olivier LE BIHAN - Delphine PRIGENT - Edwige VAN GAALEN – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON DE BIE

Procurations :
Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
Delphine PRIGENT pour Roger GUILLOU
Edwige VAN GAALEN pour Sylviane LETTY
Charles de KERMENGUY pour Philippe MONNIER
Gerda BOLTON DE BIE pour Gwénaëlle ARGOUARC'H
Marlène ILHEU a été élue secrétaire de séance.

1-4 Administration générale : Actualisation des délégations communales et extérieures : structures intercommunales et organismes divers

Une actualisation des délégations extérieures est nécessaire. Les délégués suivants sont proposés dans les structures communales, intercommunales et organismes divers :

1 STRUCTURES COMMUNALES

Animation communale :
Rachel BOUTOUILLER, Grégory HELLIO, Olivier LE BIHAN, Natalia DELACOURCELLE, Philippe BOREL , Sébastien LE LEZ, Sylviane LETTY, Gerda BOLTON-de BIE

Conseil Portuaire: Grégory HELLIO, Philippe BOREL

Ecole Per Jackez Hélias : Marlène ILHEU , Natalia DELACOURCELLE, Edwige VAN GAALEN

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20251204-CM20251214-DE

Ecole St Joseph : Marlène ILHEU , Natalia DELACOURCELLE, Aurélie RIOU
EHPAD MESTIOUAL : Jean-Noël EDERN, Nadine PLUCHON, Laura MILIN, Valérie QUERE, Philippe MONNIER

Office de Tourisme : Grégory HELLIO, Sébastien LE LEZ, Laurent PHILIP, Charles de KERMENGUY

2 STRUCTURES INTERCOMMUNALES

-HLC : rappel
Jean-Noël EDERN, Nadine PLUCHON, Roger GUILLOU, Marlène ILHEU, Charles de KERMENGUY

-**SDEF** :
Titulaires : Jean-Noël EDERN, Eric LE DUFF ;
Suppléants : Roger GUILLOU, Sébastien LE LEZ

-Syndicat des eaux et assainissement de Cléder/Sibiril (SIEA) :
Titulaires : Eric LE DUFF (vice-président), Jean-Noël EDERN, Roger GUILLOU, Jean-François SALAUN
Suppléants : Philippe BOREL, Grégory HELLIO

-Syndicat Mixte de l'Horn (SMH) :
Eric LE DUFF (Vice-président), Jean-Noël EDERN

-SIVU Centre de secours de Plouescat :
Titulaires : Jean-Noël EDERN, Roger GUILLOU
Suppléants : Grégory HELLIO, Sébastien LE LEZ

-Délégués au Syndicat mixte de protection du littoral (VIGIPOL) :
Titulaire : Grégory HELLIO -
Suppléant : Sébastien LE LEZ

3 DELEGUES AUX ORGANISMES DIVERS

-**Prévention routière** : Eric LE DUFF
-**ALDS :** Nadine PLUCHON
-**Fédération Ports et mouillages** : Grégory HELLIO, Philippe BOREL
-**Correspondant Défense** : Sébastien LE LEZ
-**Correspondant Incendie et Secours :** Sébastien LE LEZ
-**Golf de la Côte des Sables :** Olivier LE BIHAN
-**Référent Santé (ARS) :** Marlène ILHEU
-**Référent tempête auprès d'ENEDIS :** Philippe BOREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les délégations proposées à l'unanimité.

MAIRIE de CLEDER 29233 (Finistère)

Fait à CLEDER, le 09/12/2025
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication